



Voiture neuve, essence à la place du gasoile

Par **kissmandel95**, le **12/09/2008** à **10:42**

Bonjour,

Mercredi 10 sept, j'ai reçu ma nouvelle voiture peugeot que j'avais commandé au mois de juin. Je suis rentré chez moi avec (parcours 14km). Voulant ressortir par la suite, la voiture ne démarre plus, elle fait comme si la batterie était vide sauf que tout l'électronique marchait convenablement. J'appelle peugeot assistance et un technicien arrive 1h30 après mon appel. Il vérifie la batterie qui n'avait pas de soucis, il pompe au niveau du moteur pour faire circuler le carburant, elle redemarre, mais un voyant moteur est allumé avec comme affichage sur le tableau de bord "filtre antipollution defectueux", le technicien me conseille de ne pas prendre ma voiture ce soir là et de l'amener chez peugeot le matin avant d'aller au travail car elle est sous garantie et surtout qu'elle est affichée que 17 km sur le compteur. Le lendemain matin, je l'amène chez peugeot le plus proche de mon travail (durant le trajet, la voiture donne l'effet d'être sur un dromadaire...). Le concessionnaire chez qui je suis allé m'a dit qu'il fallait prendre rdv mais je lui ai dit que la panne est arrivée en fin d'après midi et que le technicien m'a dit d'aller vous voir ce matin directement, alors il m'a demandé de garer la voiture dans à l'intérieur du garage mais par chance la voiture refait la même chose qu'hier, c'est à dire elle ne démarre pas, le concessionnaire constate et m'affirme qu'il vont s'en occuper et qu'il me tiendrait au courant dans l'après midi. L'après midi, comme convenue, le concessionnaire m'appelle et m'indique que les personnes qui se sont occupé de votre voiture se sont trompé dans le carburant : au lieu de mettre du gasoil, ils ont mis du sans plomb 98... Imaginez ma surprise... Par la garantie peugeot, ils doivent me prêter une voiture équivalente à la mienne, mais ils m'ont prêté la "seule voiture" qu'il restait : une 206 avec le pare brise fêlé juste pour la soirée car ils m'ont demandé de leur ramener le lendemain car c'est juste pour le dépannage. Le lendemain (aujourd'hui), je leur ramène leur voiture car pour trouver une place de parking à côté de mon lieu de travail c'est comme si c'est chercher une aiguille dans une botte de foin... je leur explique également qu'il me faut une voiture de même catégorie que la mienne puisque le soir je dois partir en normandie car je suis le témoin d'un mariage. Ils me disent qu'ils me contacteront avant 12h, donc j'attends... J'aimerais savoir si je peux faire

quelque chose.

Merci beaucoup pour l'aide.

[fluo]Le concessionnaire m'a appelé et m'a dit que pour l'instant il ne peut rien faire car il ne sait pas qui a mis l'essence (si c'est le transporteur ou le concessionnaire qui m'a livré ma voiture. Là je ne sais plus quoi faire!!! je suis dégoûté de la marque la!!!!)[/fluo]

Par **JamesEraser**, le **12/09/2008** à **10:57**

[citation]J'aimerais savoir si je peux faire quelque chose[/citation]

Il est étonnant que des mécaniciens de la marque se trompent sur la carburation d'un véhicule.

Cela en devient presque "inquiétant" !

Pour l'instant, il vaut mieux attendre 12 heures.

De toutes manières, votre véhicule est sous garantie d'une part, et il y a faute de la part des mécaniciens d'autre part.

Il ne devrait y avoir aucune difficulté pour la prise en charge de la remise en fonctionnement de votre auto.

Pour le prêt de véhicule : certaines marques étrangères s'engagent au prêt d'un véhicule de catégorie identique voire supérieure en cas d'immobilisation dans le temps de la garantie. Il fut un temps même, où la marque Rover vous réclamait les tickets de carburant pour vous rembourser les pleins. Mais il ne s'agit que des marques étrangères dont le SAV en rapport qualité/prix est nettement supérieur à nos constructeurs nationaux.

Vous pouvez tenter de négocier un geste commercial.

C'est vrai que d'aller à un mariage avec une vieille brêle 206 au pare brise décoré à la Spiderman ce n'est pas très porteur pour la marque dans la mesure où, je suppose, vous êtes attendu avec votre nouvelle voiture.

Préparez vous à sortir les griffes.....!

Experatooment

Par **kissmandel95**, le **12/09/2008** à **11:02**

Merci pour votre réponse très rapide,

Je pensais demander comme geste commerciale : l'extension de garantie 5 ans 100000 km car je fais 25000 km par an en moyenne, est ce abusé ?

Pour ce qui concerne le mariage, oui tout le monde sait que je devais recevoir la voiture mercredi et venir avec une autre me paraît frustrant...

Par **JamesEraser**, le **12/09/2008** à **12:22**

L'extension de garantie si elle n'est pas prévue dans l'offre commerciale générale ne peut être mise en œuvre à titre individuel, il me semble.

Par geste commercial, j'entendais des accessoires gratuits (housses, tapis, GPS ou Auto-radio).

Pour ce qui est du problème de carburant. Le constructeur doit vérifier que le véhicule qu'il vous livre est conforme à votre commande et en "parfait état" de fonctionnement. Départ de la mise en garantie.

Par ailleurs et concernant le transporteur : qui est le donneur d'ordre ? Peugeot bien sûr....
Experatooment

Par **kissmandel95**, le **12/09/2008** à **16:45**

Peugeot m'a rappelé est à trouver le coupable : c les transporteurs et comme par hasard depuis qu'ils savent d'ou vienne la panne, ils me disent qu'elle sera prete pour ce soir.... no comment

Par **JamesEraser**, le **12/09/2008** à **17:17**

Eh bien voilà une affaire qui s'arrange.

Fin de votre post initial.

Experatooment